

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CONGREGATION INVESTISSEMENT

Parts C (Capitalisation) : FR0007439666

Ce Fonds est géré par **CONSERVATEUR GESTION VALOR**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif sur une durée de placement recommandée de 2 ans, de réaliser une performance supérieure ou égale à son indicateur composite : 25 % EUROSTOXX calculé dividendes net réinvestis et 75 % ICE BofAML 3-5 Year All Euro Government Index calculé coupons nets réinvestis. L'EUROSTOXX 50 est un indice composé des 50 valeurs de la zone Euro ayant les plus fortes capitalisations, et l'indice ICE BofAML 3-5 Year All Euro Government est un indice pan européen représentatif de la performance du marché des obligations d'Etat de la zone Euro de maturité comprise entre 3 et 5 ans libellées en euro et de catégorie « investment grade ». Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur composite mentionné ci-dessus. L'indice composite constitue un simple indicateur de comparaison a posteriori.

Le fonds pratique une gestion discrétionnaire dépendant de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés excluant deux secteurs d'activités : l'armement et les jeux. Dans ce cadre, les décisions d'investissement et la pondération des classes d'actifs reposent d'une part sur une volonté d'optimisation de l'allocation d'actif et d'autre part sur l'étude de l'environnement macroéconomique. La gestion définira ainsi un portefeuille respectant les limites d'exposition et/ou d'investissement suivantes :

Les investissements du FCP seront concentrés sur les marchés de l'OCDE.

- ✓ Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 100% de son actif en titres de créances ou produits de taux de l'ensemble des grands marchés internationaux. Le FCP est exposé aux pays de l'OCDE et accessoirement aux pays émergents ; il n'est pas exposé aux pays en voie de développement. L'exposition sur les titres de créances ou produits de taux sélectionnés sera effectuée sans distinction privé/public, sans contrainte minimum de notation et sans pourcentage minimum et/ou maximum requis par catégorie d'obligations ou de titre de créance ; la gestion pourra utiliser toutes les échéances mises à sa disposition par la courbe de taux. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 10.
- ✓ Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 100 % de son actif en actions, dans le respect des exclusions précitées : titres de sociétés de tous secteurs, de grande et moyenne ou petite capitalisation, émis sur les bourses des grands marchés français ou internationaux de l'OCDE.
- ✓ Le Fonds peut investir jusqu'à 50% en OPCVM français ou européens, en « UCITS ETF » ou dans la limite de 30% de son actif en FIA français éligibles de toutes classes d'actifs. Le FCP a la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion.
- ✓ Le Fonds peut être exposé au risque de change à hauteur de 10% de l'actif net du fait des actifs non libellés en euros, dans la recherche d'un surcroît de performance.
- ✓ Le Fonds peut recourir aux instruments dérivés afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque des marchés taux, change et actions. Il pourra également recourir aux titres intégrant des dérivés de natures action, devises (dans la limite de 10% en absence de capital garanti), taux, crédit. Ces opérations seront effectuées sans recherche de surexposition dans la limite d'un engagement maximal d'une fois l'actif.

Les critères environnementaux sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le FCP capitalise (parts C) ses sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées).

Recommandation : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées la veille du jour de valorisation avant 18 heures 30 chez Conservateur Finance (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du vendredi (J+1) valorisée aux cours de clôture, calculée et publiée le lundi (soit à cours inconnu). Les règlements sont effectués à J + 3, J étant la date de centralisation.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible		A risque plus élevé				
Rendement Potentiellement plus faible			Rendement Potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée.

Le niveau de risque de ce fonds reflète le risque de son allocation traduit la stratégie de gestion discrétionnaire qui permet une exposition aux marchés internationaux des actions et produits de taux. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

#### Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : En cas de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, ainsi qu'en cas de défaut de l'émetteur, il peut y avoir une baisse de la valeur des actifs, qui pourra se traduire par une baisse de la valeur liquidative du fonds. Ce risque est particulièrement présent sur les titres de catégorie dite « spéculative » dont la notation est basse ou inexistante. La survenance de ce risque peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Fonds.
- **Risque de contrepartie** : Il représente le risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements envers l'OPCVM.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,56 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins.

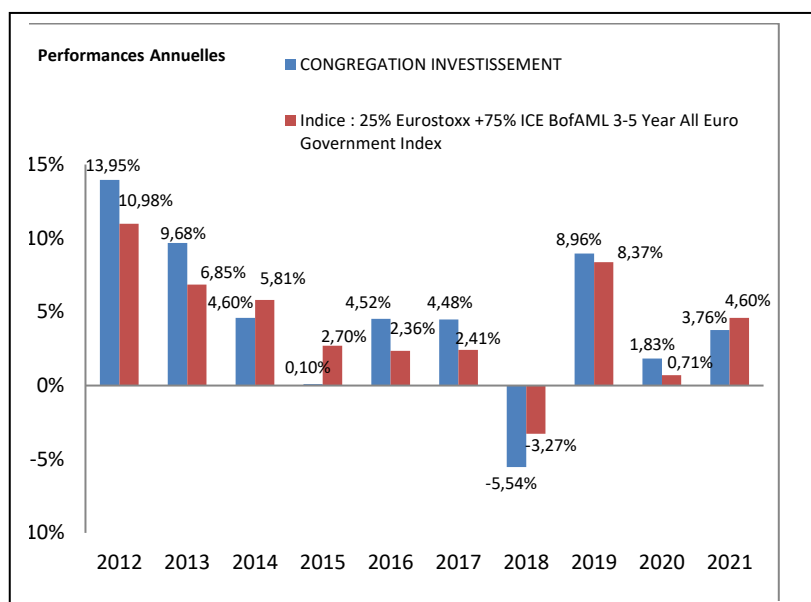
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au passage intitulé « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr)

## PERFORMANCES PASSES



Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances du fonds et celles de l'indicateur de référence sont calculées dividendes et coupons nets réinvestis.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performances prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées.

**Date de création de l'OPCVM:** 13 septembre 1988

**Date de création des parts C :** 13 septembre 1988

**Devise de référence :** Euro

A compter du 20/06/2014, le FCP s'est transformé en OPCVM relevant de la Directive européenne

**Jusqu'au 28/06/2019 inclus, l'indice de référence était : 25% Eurostoxx + 75% FTSE MTS 3-5 ans.**

**A compter du 29/06/2019, l'indice de référence est : 25% Eurostoxx + 75% ICE BofAML 3-5 Year All Euro Government Index.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de : CONSERVATEUR FINANCE 59, rue de la Faisanderie - 75781 PARIS Cedex 16 - Tél. : 01 53 65 72 31. [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr). Ces informations sont disponibles en français.

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** Lieu de publication de la valeur liquidative : locaux de la société de gestion et du commercialisateur, base GECO : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération est disponible à l'adresse [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr).

La responsabilité de CONSERVATEUR GESTION VALOR ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La société de gestion CONSERVATEUR GESTION VALOR est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/04/2022.